

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 décembre 2017



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. MAGLICA) - Mme AKPINAR-ISTIQAM (pouvoir MME TENENBAUM) - Mme HILY (pouvoir MME MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. BORDAT (pouvoir M. HAMEAU) - Mme FERRIERE (pouvoir MME KOENDERS) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme MILLE (pouvoir M. BICHOT) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Contrat Enfance Jeunesse - signature d'un contrat n°4 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or pour la période 2018-2021 - décision de principe

Madame Avena, au nom de la commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Côte d'Or et la Ville de Dijon. Il vise à développer et optimiser l'offre d'accueil des enfants jusqu'à 17 ans, et de coordonner les politiques enfance et jeunesse.

Le Contrat Enfance Jeunesse permet la perception d'une subvention appelée « prestation de service enfance jeunesse », pour les actions inscrites dans le schéma de développement. Il finance ainsi les actions nouvelles du contrat en cours et celles des contrats précédents, de façon dégressive dans le temps.

Le précédent Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017 a proposé les développements suivants et les a financés à hauteur de 1 273 980,80 € :

- La restructuration de l'offre d'accueil sur les multi-accueils Delaunay, Fontaine d'Ouche, Montchapet, Tarnier, Tivoli, Voltaire entraînant une modification de leur capacité d'accueil familial ;
- La réservation par la Ville de Dijon de cinq places sur le multi-accueil Heudelet géré par les Petits Chaperons Rouges ;
- La réservation par la Ville de Dijon de dix places sur le multi-accueil La Calypso-Arsenal ;
- L'ingénierie du projet autour d'une démarche collective et participative de rédaction du projet de direction et des projets d'établissements des multi-accueils;
- La création d'un 4^{ème} relais petite enfance ou relais assistantes maternelles (RAM) implanté sur le quartier Mansart.

Le nouveau projet de contrat, dont l'élaboration est en cours, sera présenté au Conseil Municipal au cours de l'année 2018.

Le contrat en cours arrivant à échéance le 31/12/17, il est nécessaire, afin de bénéficier d'un acompte pour l'exercice 2018, de communiquer à la CAF de Côte d'Or un accord de principe de la collectivité pour l'élaboration de ce quatrième contrat.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - prendre acte du fait que le Contrat Enfance Jeunesse n° 4 passé avec la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or sera soumis au Conseil Municipal dès que le schéma de développement aura pu être réalisé ;

2 - donner un accord de principe à l'élaboration d'un nouveau contrat afin de bénéficier d'un acompte à valoir sur la prestation de service prévue pour l'année 2018 et m'autoriser à signer la convention correspondante.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ